

Direction d'École : Applications numériques et simplification administrative ?

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du protocole de simplification administrative, le ministère a présenté aux organisations syndicales de nouvelles applications numériques nationales.

Quatre applications seront prochainement accessibles aux directeurs d'école : les deux premières sont des évolutions de BE1D (renommée ONDE) et d'Affelnet, les deux autres sont inédites dans le premier degré : le tableau de bord APAE et ORQUESTRA, consacrée aux enquêtes.

Selon le ministère, ces nouveaux outils numériques sont conçus pour simplifier et automatiser un certain nombre de tâches administratives.

Pour le SNUipp-FSU une amélioration notable de l'exercice de la direction passe d'abord par l'extension du régime de décharge et la mise à disposition de toutes les écoles d'une Aide Administrative statutaire, pérenne et qualifiée. Le choc de simplification réclamé par les collègues implique par ailleurs la suppression pure et simple de certaines tâches dans un contexte où des protocoles académiques ne sont toujours pas conformes aux préconisations nationales.

Evolutions de BE1D et Affelnet : vigilance

Alerté par le SNUipp-FSU sur l'inadaptation de **BE1D**, le ministère propose de le faire évoluer en ONDE (Outil Numérique pour la Direction d'École), conçu comme un « outil professionnel global ».

L'ergonomie en sera complètement révisée mais l'introduction de certains éléments (LV, enregistrement des PCS des familles, gestion des élèves d'ULIS en fonction des temps d'inclusion, mise en cohérence des parcours d'élèves morcelés) appellent d'ores et déjà de notre part demande de précisions et vigilance.

Il en est de même des autres fonctions qui seraient introduites selon un calendrier encore indéterminé : par exemple, courriers types disponibles en publipostage, détermination automatique du collège de secteur en fonction de l'adresse de l'élève, gestion des coordonnées des responsables par les familles (fiche de renseignements remplie en ligne et validée par le directeur avant intégration des données), dématérialisation des procédures de radiation, refonte du module mairie, etc.

Le Ministère envisage aussi de répondre à l'usage d'applications différentes par les communes obligeant souvent les directeurs à pratiquer l'inscription/admission. « BE1D échanges » permettrait la mise à disposition des directions d'école des données enregistrées par les municipalités lors de l'inscription. Tous les actes réalisés par l'école (répartition, radiation, etc.) seraient communiqués automatiquement aux mairies.

Le MEN envisage de déployer l'outil de manière expérimentale à l'hiver 2017 pour une diffusion élargie au printemps 2018 par les principaux éditeurs de logiciels privés de gestion de données municipales.

Le SNUipp-FSU a exprimé ses plus vives réserves sur le développement d'outils numériques multiples créant un effet d'empilement à priori contradictoire avec un mouvement de simplification. De plus, le développement de nouvelles applications repose évidemment la question de leur confidentialité, de la sécurité et de la protection des données. La sécurisation des données doit faire l'objet d'une attention particulière, tandis que des opérateurs privés sont désormais impliqués dans la gestion de données sensibles comme les PCS des familles. Nous avons également demandé des garanties sur la formation (sur temps de service) nécessaire à l'appropriation de nouveaux outils.

Parallèlement, **Affelnet** se verra doté d'une génération automatisée du collège de secteur en fonction de l'adresse de l'élève. L'évolution, expérimentée dans trois académies en 2017, sera généralisée en 2018. Il s'agit d'un aménagement mineur qui ne change rien au transfert de tâches des collèges et des familles vers les écoles, fermement dénoncé par le SNUipp-FSU.

Plusieurs des fonctions présentées semblent cependant répondre à l'exigence du SNUipp-FSU : réduire significativement les temps de saisie et d'édition. Pour s'assurer d'une évolution positive, le syndicat a réclamé qu'un suivi paritaire du développement des applications soit mis en œuvre dans le cadre du dialogue social sur la direction d'école.

Le SNUipp-FSU a également sollicité un audit national sur l'équipement informatique des écoles, trop souvent obsolète et demandé la publication d'un cahier des charges qui engage les collectivités territoriales.

APAE et ORQUESTRA, du second degré vers le premier degré

APAE (Aide au Pilotage et à l'Auto-Evaluation) est un Tableau de Bord, automatiquement renseigné par l'importation d'informations déjà disponibles dans les bases de données de l'Education Nationale. Cette application met à disposition des circonscriptions et des écoles des informations quantitatives et anonymées : historique des effectifs ventilés par commune d'origine, revenu médian des familles, nombre d'élèves par classe, types d'orientation vers le second degré, caractéristiques du personnel enseignant, etc. Le choix des indicateurs et l'accessibilité d'APAE aux élus du personnel dépendra de l'arbitrage des recteurs.

Pour le SNUipp-FSU, APAE ne répond pas à un besoin fondamental des écoles, expose les directeurs à l'exploitation d'informations sensibles et ne doit pas engendrer de tâches supplémentaires.

ORQUESTRA est un portail national dont les objectifs sont la réduction du nombre d'enquêtes diffusées aux écoles, la programmation annuelle des sollicitations, l'exigence d'un délai de réponses minimal (cinq semaines), la mise à disposition des données aux IEN visant à réduire les sollicitations à l'échelon de l'école.

Ces deux outils, issus du second degré devront faire la preuve de leur utilité pour les écoles, privées de secrétariat et de temps de décharge comparables aux directions des établissements du second degré.

Le SNUipp-FSU, en lien avec la profession, continuera d'exercer la vigilance nécessaire pour enfin permettre aux directeurs et directrices de se dégager de tâches administratives chronophages pour se consacrer en priorité au fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves et demande un retour et un suivi des expérimentations menées avant toute généralisation.